

Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD

CONTRAT 10017
N/REF : 3/03/2024 0H55 C:007725 I:24697
V/REF : Contrat N°010017 du 05/01/2015

RENAULT RETAIL GROUPE NORD
RRG Nord
4, RUE SAINT SIMON
B.P.9062
69265 LYON CEDEX 09

IMMEUBLE : RENAULT LYON NORD
4/5, RUE SAINT SIMON
69009 LYON

Vaulx en Velin, le 02 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N5 - CONTACTER MME SAROLI (RESPONSABLE) - TEL.04 72207241
MOTIF : REDEVANCE ANNUELLE
Donneur d'ordre : Mr J-M DEYRIEUX

POMPAGE ET NETTOYAGE DE 3 SEPARATEURS D'HYDROCARBURE DE 2M3 CHACUN

DEPOTAGE DES DECHETS A TRAITER EN SITE DE DESTRUCTION AGREE
ETABLISSEMENT ET FOURNITURE BORDEREAU DE SUIVI DE DECHETS

2 FOIS/AN

OBSERVATIONS :
FACTURATION : la redevance sera facturée le 1er Mars de chaque année
et payable a 30 jours.

Le prix du présent contrat est révisé conformément a nos accords.
Date d'effet du contrat : voir date indiquée apres l'indice de base.

FORMULE DE REVISION APPLIQUEE :

$$P' = P0 \quad (\quad 0,15 \quad + \quad 0,85 \quad \frac{ICHTrev-TS1'}{ICHTrev-TS1} \quad)$$

P' Prix révisé H.T.

P0 Prix contractuel H.T.

ICHTrev-TS1 est l'indice du cout Horaire du travail révisé - Tous salariés
publié par l'INSEE

connu a la date d'effet du Contrat

ICHTrev-TS1' est le dernier indice connu a la date de révision

Date de derniere révision des prix : 1/02/2024

Prix de base du contrat : 4060,00



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070043

*Curage de réseaux, colonnes verticales
Pompage/Nettoyage de fosses, cuves
Réparations de canalisations enterrées
Travaux de maçonnerie sur VRD*

Indice ICHTrev-TS1

Mois de l'indice de base : 10/2014 Valeur : 113,9
Mois de l'indice de révision : 01/2024 Valeur : 138,1

Quantité	Descriptif	Nb.Inter	P.U. HT	
1,00	Curage/Pompage 3 Séparateurs Hydrocarb	2/AN	4750,20	4750,20
TOTAL H.T.				4750,20
T.V.A. a 20,00%				950,04
TOTAL T.T.C.En EURO				5700,24

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.